

Notice de transparence sur les recommandations

Version 1.0 — publiée le 8 septembre 2026, en vigueur le 16 septembre 2026. Ce document est nouveau.

Votre fil principal sur Friym n'est pas chronologique. Les contenus qui vous sont proposés sont choisis et ordonnés par un système de recommandation. Ce document explique comment ce système fonctionne, sur quoi il s'appuie, ce que vous pouvez faire pour l'influencer — et ce qu'il ne sait pas encore faire.

Résumé exécutif

- **1. Ce que ce document couvre** — Le fil principal et les surfaces de découverte.
- **2. D'où viennent les contenus proposés** — Quatre sources, dans des proportions publiées.
- **3. Ce qui fait monter ou descendre un contenu** — Les principaux critères de classement.
- **4. Les données utilisées** — Ce que le système observe de votre activité.
- **5. Ce que vous pouvez faire** — Les leviers dont vous disposez.
- **6. Ce que ce système ne fait pas** — Y compris ce qui n'existe pas encore.
- **7. Modération et diffusion** — La différence entre ne pas être diffusé et être retiré.
- **8. Évolutions et contact** — Ce document suit les évolutions du système.

1. Ce que ce document couvre

Cette notice décrit le système qui alimente **votre fil principal**, ainsi que les surfaces de découverte associées : Tendances, Suggestions, Explorer et les résultats mis en avant dans la recherche.

Elle ne couvre pas les contenus que vous consultez directement : le profil d'un compte, une publication ouverte par un lien, un fil de commentaires, ou la liste des comptes auxquels vous êtes abonné.

2. D'où viennent les contenus proposés

Le fil est composé à partir de quatre sources, mélangées dans les proportions suivantes :

Source	Part indicative
Abonnements — les comptes que vous suivez	40 %
Intérêts et découverte — contenus proches de ce avec quoi vous interagissez	25 %

Source	Part indicative
Suggestions — comptes et contenus que vous ne suivez pas encore	20 %
Tendances — ce qui est populaire sur la plateforme	15 %

Le fil est chargé par pages de **15 publications**. Ces proportions sont des cibles de composition : elles peuvent varier selon la quantité de contenus disponibles et l'ancienneté de votre compte.

Un même auteur ne peut pas occuper plus de 2 publications par page, afin qu'un compte très actif ne monopolise pas votre fil.

3. Ce qui fait monter ou descendre un contenu

Une fois les contenus candidats réunis, ils sont ordonnés. Les principaux critères sont les suivants :

Ce qui favorise un contenu

- votre lien avec son auteur : abonnement, interactions passées, proximité dans votre réseau ;
- l'intérêt que vous avez manifesté pour des contenus comparables ;
- l'engagement reçu par le contenu de la part d'autres utilisateurs ;
- sa fraîcheur ;
- son **format** : une publication contenant un produit est avantagée d'un facteur **1,4**, une vidéo d'un facteur **1,2**, les autres formats d'un facteur 1,0. Friym est une plateforme commerciale, et ce choix est assumé ;
- sa proximité géographique, lorsqu'un lieu est attaché à la publication et pertinent pour vous.

Ce qui défavorise un contenu

- le fait que vous l'ayez **déjà vu**. Cette pénalité est dégressive et court sur 30 jours : elle réduit la probabilité qu'un contenu revienne, sans jamais l'exclure définitivement ;
- les **signaux négatifs** que vous avez émis (voir section [5](#)) ;
- une mesure de modération réduisant la diffusion du contenu ou de son auteur (voir section [7](#)) ;
- la fermeture du compte de son auteur, qui arrête toute diffusion du contenu.

4. Les données utilisées

Le système s'appuie sur :

- vos **abonnements** et vos interactions sociales ;
- vos **interactions avec les contenus** : consultation, engagement, temps passé, ouverture d'un produit ;
- votre **historique de recherche** et les résultats sur lesquels vous appuyez ;
- les **signaux négatifs** que vous émettez explicitement ;
- la **trace des contenus déjà affichés**, conservée 30 jours ;
- le **lieu attaché à une publication**, lorsqu'il existe, pour la découverte de contenus à proximité.

Le détail de ces collectes, de leurs finalités et de leurs durées de conservation figure dans la [Politique de Confidentialité](#).

Le système n'utilise pas le contenu de vos messages privés.

5. Ce que vous pouvez faire

Vous pouvez agir sur ce qui vous est proposé de quatre façons, depuis le menu d'une publication :

- demander à voir **moins de cette publication** ;
- demander à voir **moins de contenus de cet auteur** ;
- demander à voir **moins de contenus sur ce sujet** ;
- demander à voir **moins de contenus de ce format**.

Ces signaux sont pris en compte pendant 30 jours. Vous pouvez également vous désabonner d'un compte, le bloquer — en totalité, ou seulement pour la messagerie ou les interactions sociales — ou le signaler s'il enfreint nos règles.

6. Ce que ce système ne fait pas

Nous préférons énoncer ces limites plutôt que de les laisser deviner :

- **Il n'y a pas de publicité.** Aucun contenu n'est mis en avant parce qu'un annonceur a payé pour cela. Friym ne vend pas d'espace publicitaire et n'utilise pas vos données à des fins publicitaires externes.
 - **Il n'y a pas de mise en avant payante.** Aucun vendeur ne peut acheter une meilleure position dans le fil.
 - **L'application ne vous explique pas encore, publication par publication, pourquoi elle vous est proposée.** Cette fonctionnalité n'existe pas à ce jour ; elle est identifiée et reste à construire.
 - **L'application ne propose pas encore de fil alternatif qui ne serait pas fondé sur votre profil.** Ce fil sans personnalisation n'existe pas à ce jour ; il est identifié et reste à construire.
-

7. Modération et diffusion

Ne pas être diffusé et être retiré sont deux choses différentes.

Friym peut **réduire ou interrompre la diffusion** d'un contenu dans le fil et les surfaces de découverte sans le retirer de la plateforme : il reste alors accessible par lien direct et dans les fils de commentaires. C'est notamment le cas d'un contenu signalé et en cours d'examen, ou d'un contenu dont l'auteur a fermé son compte.

Un **retrait**, lui, rend le contenu inaccessible. Les motifs, les mesures et les voies de recours correspondants sont décrits à l'article 12 des [Conditions générales d'utilisation](#). Toute mesure peut être contestée dans un délai de 7 jours à appeals@friym.com.

8. Évolutions et contact

Ce système évolue. Les paramètres publiés ici sont ceux en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la présente notice. Toute modification substantielle de son fonctionnement donnera lieu à une nouvelle version de ce document, les versions précédentes restant consultables au format PDF.

Pour toute question sur cette notice : legal@friym.com Pour toute question sur vos données : privacy@friym.com